Image not found or type unknown

La convention de rupture conventionnelle peut-elle être remise en cause ?

publié le **14/08/2012**, vu **763 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'annulation d'une rupture conventionnelle est possible jusqu'à douze mois après son homologation.

Lire l'article

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés